

Rapports de comités

américaine interdit expressément à des institutions non financières de posséder ou de contrôler des institutions financières, mais nous croyons savoir que des pressions sont exercées pour que la loi soit modifiée.

J'appuie la motion à l'étude, car il importe que le gouvernement renseigne quelque peu la Chambre sur l'issue de l'affaire Imasco. Il est vrai qu'il existe un projet de loi, mais nous ne sommes pas sûrs du tout de pouvoir le débattre avant le 25 avril, date prévue pour la transaction d'Imasco. Par conséquent, nous refusons de nous laisser prendre de court. Nous voulons, auparavant, pouvoir exprimer certaines de nos préoccupations.

J'ai accepté avec plaisir d'adopter le rapport du comité des finances le 8 avril. J'espère que le gouvernement prendra cette recommandation au sérieux et qu'il rendra une décision pondérée et cohérente.

Dans le rapport qu'il a déposé en novembre dernier, le comité des finances examinait la question du désaisissement ou de la séparation des sociétés fusionnées. Dans certains cas, on proposait un délai de cinq ans. On a prétendu que c'était trop court. Il serait intéressant, alors, d'entendre d'autres propositions. On doit cependant s'engager à freiner la tendance actuelle qui s'est accélérée ces dernières années.

Aux États-Unis, en raison d'une vague d'acquisitions, les sociétés se sont endettées à un point tel ces dernières années que nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la santé financière de l'économie américaine. Le 20 janvier 1986, un acteur américain de grande renommée, Robert Kuttner, s'est catégoriquement élevé contre la concentration. Voici le sévère avertissement qu'il a lancé:

Si la législation qui assure le bon ordre sur le marché financier et des sociétés permet tout à coup au premier venu qui réussit à emprunter suffisamment de s'emparer de toute entreprise dont les actions sont sous-évaluées, l'économie tout entière se transformera en casino ouvert à la spéculation, car il deviendra plus rentable de réorganiser des actifs que de les constituer.

Voilà quelques-unes des préoccupations du comité, quelques-unes des raisons pour lesquelles nous croyons urgent que le gouvernement adopte une politique claire en matière de propriété.

M. Attewell: Monsieur le Président, je siège au comité des finances, comme plusieurs députés qui ont parlé aujourd'hui. J'estime qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante non seulement pour la vie des entreprises mais pour la vie économique et sociale du Canada. Comment envisageons-nous l'avenir du Canada? Quel genre de climat voulons-nous au Canada dans les affaires? Que voyons-nous comme limite à la taille et au pouvoir que doivent avoir certaines de ces sociétés?

Le débat d'aujourd'hui est consacré à la motion, mais je pense que ce qui est en cause c'est également la situation grave qui règne au Canada. Une cause importante de cette situation grave, c'est la concentration toujours croissante des pouvoirs dans notre pays. Nous avons cinq ou six banques mondiales qui ont une situation dominante au Canada et dont l'importante activité bancaire internationale représente environ 40 p. 100 de leur actif. Nous sommes très fiers du secteur bancaire au Canada. Cependant, la situation est différente aux États-Unis qui comptent près de 14.000 banques. Aucune d'entre elles ne domine le secteur, comme c'est le cas ici.

Un certain nombre d'autres sociétés canadiennes ont pris une très grande expansion grâce à leurs excellentes méthodes de gestion et de commercialisation.

Nous devons nous inquiéter de cette concentration du pouvoir. Par exemple, la société Imasco, prospère et respectée, est sur le point de prendre le contrôle de la société Genstar qui possède Canada Trust. Je dois dire que Canada Trust, sous la houlette du président-directeur général Mervin Lahn, est l'une des sociétés de fiducie les mieux gérées du Canada. Il suffit d'un bref examen de ses résultats pour se rendre compte qu'elle est bien gérée depuis de nombreuses années.

Cependant, la question qui nous occupe est celle du contrôle des établissements financiers par des sociétés non financières. Le rapport unanime du comité des finances a reconnu certains des problèmes propres aux sociétés de fiducie. Par exemple, dans de nombreux cas, certains groupes et investisseurs devaient s'emparer de la plupart, sinon de toutes les actions en circulation pour faire bouger la société. En temps de crise, certains de ces groupes ont dû, à l'occasion, injecter de nouveaux capitaux. C'est grâce à eux si ces entreprises ont survécu.

• (1640)

Dans le rapport du comité des finances déposé en novembre dernier, nous recommandions à l'unanimité une structure échelonnée du droit de propriété. Par exemple, pour une société de la taille de Canada Trust ayant des biens dépassant les 20 milliards de dollars, nous recommandions un droit de propriété maximal de 50 p. 100. Quand les biens d'une société de fiducie dépassent les 30 milliards, ce droit de propriété devrait être réduit à 25 p. 100. Quand les biens sont supérieurs à 40 milliards, il serait réduit à 10 p. 100, tout comme les banques de l'Annexe «A» au Canada. Et je souligne que la recommandation a été adoptée à l'unanimité.

Le problème des sociétés non financières retient l'attention de certains dirigeants américains. M. Volcker, chef de la réserve fédérale, a convoqué récemment certains personnages haut placés pour leur exprimer son inquiétude car, même si des sociétés non financières ne peuvent avoir la mainmise sur des banques américaines, certaines autres institutions financières connexes comme Sears Roebuck ont amassé d'énormes avoirs financiers. Il se préoccupe donc également de cette situation. Il y a alors plusieurs problèmes à examiner.

Je voudrais féliciter le gouvernement et la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall). L'offre a été faite le 24 mars. Le lendemain la question était débattue à la Chambre. Le jour suivant, la Chambre s'ajournait pour une période de 10 ou 11 jours. Dès la rentrée, le 7 avril, la ministre a présenté le projet de loi C-103 dont certaines dispositions, à mon sens, abordent la question. Nous recommandons instamment au gouvernement d'agir avec célérité à cet égard. En toute déférence, certaines situations sont parfois irrémédiables. L'affaire est amorcée. L'offre d'achat de toutes les actions qui a été présentée le 14 avril est désormais irrévocable. Le marché doit être conclu le 25 avril, soit vendredi de la semaine prochaine, dans seulement neuf jours. Il n'est que juste envers la société Imasco et d'autres actionnaires qu'une décision soit prise sous peu et que nous ne nous retrouvions pas dans la position embarrassante de devoir revenir sur notre décision.